



Publié le : 24/12/2025

## Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

**Etaient présents** : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtilion-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LAROCHE suppléante, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Pirey** : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

**Etaients absents :** **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN,

**Secrétaire de séance :** M. Gabriel BAULIEU

**Procurations de vote :** **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux :** M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00418

Rapport n°33 - Actions recherche et innovation - Pôle des Microtechniques - Soutien au programme PROPULSEUR 2026-2027

## Actions recherche et innovation - Pôle des Microtechniques - Soutien au programme PROPULSEUR 2026-2027

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	12/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Actions recherche et Innovation »	Montant de l'opération : 35 000 €
<b>SOUS RESERVE DE VOTE DU BP 2026 ET DU PPIF 2026-2030</b>	

✓ **Rappel du soutien de GBM :**

Programme Propulseur 2018-2022	35 k€/an
Programme Propulseur 2022-2025	35 k€/an

### Résumé :

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Propulseur est un programme porté par PMT.

Il s'agit d'un accélérateur d'innovation à destination des jeunes entreprises innovantes, à des TPE pour accélérer le développement de leur société. Le programme arrivant à son terme (2022 – 2025), le PMT propose de le renouveler.

Le rapport présente la demande de soutien au programme Propulseur d'une durée de 2 ans à hauteur de 35 k€/an. Un avenant sera signé sur l'année 2027 pour redéfinir le soutien de GBM au PMT d'un montant identique ou à la baisse en fonction des résultats obtenus sur ce programme pendant l'année 2026.

### Contexte

Le programme Propulseur est né en 2017 dans le cadre de la feuille de route – French Tech Health Tech GBM. 4 financeurs GBM, Région BFC, Caisse d'épargne et Crédit agricole - Village By CA Besançon ont souhaité se doter d'un accélérateur de startups et de sociétés innovantes.

Par la suite, le programme s'est élargi à l'échelle régionale avec la venue d'autres financeurs tels que la banque CIC, la Banque Populaire et la sortie de certains comme le Crédit Agricole et Métropole Dijon (sortie en 2025).

Le programme ProPulseur est le prolongement de l'offre de services proposée par DECA-BFC.

DECA-BFC accompagne le porteur de projet à construire son programme d'innovation, à développer un prototype technologique fonctionnel pour une mise sur le marché, à définir une stratégie commerciale et marketing, à conseiller sur la gouvernance et les besoins RH, à la mise en place des premiers dispositifs financiers jusqu'à la création d'entreprise. Il accompagne le futur dirigeant.

PROPULSEUR intervient pour accélérer les entreprises innovantes lorsque celles-ci peinent à développer leur chiffre d'affaires ou à lever des fonds pour renforcer leur développement technologique voire même leur ouverture à l'international. C'est une montée en compétences des dirigeants pour s'approprier des conseils en investissement de tout type dans la phase de croissance

de l'entreprise et apprendre à valoriser la valeur monétaire de leur entreprise lors d'une levée de fonds.

### **Présentation du programme**

Le programme est sectoriel dédié aux thématiques technologiques ou filières portées par PMT.

- ✓ les thématiques technologiques : mécanique, plasturgie de précision, (opto) électronique, capteurs intelligents, métrologie, microsystèmes, mécatronique, objets connectés et IA
- ✓ les filières :
  - l'aéronautique, spatial défense : aviation décarbonée, drones, new space, innovations duales (applications civiles et militaires)
  - les technologies de santé : medtechs (dispositifs médicaux), biotechs (la science de la vie), biotechs (biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes), santé digitale (médecine personnalisée)

En matière de contenu : il s'agit d'un dispositif pour accompagner les entreprises innovantes auxquels s'ajoutent trois axes définis avec les partenaires financiers :

- axe 1 : Mieux accompagner (élargissement et renforcement des prestations sur le volet financier auprès du dirigeant),
- axe 2 : Capitaliser et partager l'expérience (diffuser l'expertise acquise auprès des partenaires (publics, privés, industriels), proposer des formations ciblées aux dirigeants (pitch, finance, innovation) et améliorer la coordination avec les financeurs pour fluidifier les parcours d'accompagnement,
- axe 3 : Faire savoir que notre territoire a du talent (Accroître la visibilité des startups accompagnées grâce à des outils professionnels, animer une communauté d'entrepreneurs, et organiser des événements pour connecter startups et investisseurs tels que Meet My investor).

Cible du programme : il est destiné à des entreprises déjà constituées dirigées par des entrepreneurs novices ou aguerris pour accélérer la mise sur le marché des produits ou services avec une montée en compétences des équipes dirigeantes.

Les profils : des entrepreneurs innovants isolés sans accompagnement, des startups issus de Decabfc, des startups hébergées dans des tiers-lieux avec un accompagnement trop généraliste, des startups connues des réseaux professionnels du financement et des établissements bancaires régionales, des dirigeants hébergés dans les accélérateurs bancaires comme les village by ca du crédit agricole, les industriels qui ont parfois des projets dans leurs bureaux d'études internes non traités pouvant donner lieu à la création de ce qu'on appelle un spin off (une société mère transforme une de ses divisions en une société indépendante).

Modalités : une convention d'engagement est signée entre PMT et le dirigeant de la société. Le nombre de jours de l'accompagnement est fixé en fonction des besoins identifiés. PMT externalise certaines compétences en passant par des prestataires dans le domaine du conseil stratégie digitale et image de marque, photographe, vidéaste, agence web etc.

*(Description du programme détaillé à l'annexe 2)*

### **Bilan du programme Propulseur 2022-2025**

Il est détaillé à l'annexe 1

### **Budget**

Le budget total pour les deux années est de 680 k€. Les collectivités financeurs sont GBM (35 k€/an) et Région BFC (135 k€/an). Les autres financeurs sont stipulés à l'annexe 2 de la convention.

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté:**

- **Approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au Pôle des Microtechniques, à hauteur de 35 000 € pour l'année 2026, sous forme de subvention, pour mettre en œuvre le programme Propulseur d'une durée de 2 ans,**
- **Autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 4

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

M. Gabriel BAULIEU,  
Vice-Président



Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon



## Annexe 1 : bilan ProPulseur depuis sa création

### BILAN PERIODE (2022-2025)

ALPHAGREEN DEVELOPPEMENT	EN ACTIVITE
CELLQUEST	EN ACTIVITE
NO MONKEY BUSINESS	EN ACTIVITE
UPPER	PROCEDURE COLLECTIVE
AUGMENTEETH	EN ACTIVITE
FARM3	EN ACTIVITE
PK21-5	PROCEDURE COLLECTIVE
OCEAN OVERSIGHT	EN ACTIVITE
ENNOIA	EN ACTIVITE
SLIMBEEZ	EN ACTIVITE

### BILAN PERIODE (2018-2022)

ARCHEON MEDICAL	EN ACTIVITE
BIOMNIGENE	EN ACTIVITE
LYMPHOBANK	PROCEDURE COLLECTIVE
BIO EXIGENCE	RADIEE
MED'INN'PHARMA	EN ACTIVITE DIFFICILE
R SYSTEMS	PROCEDURE COLLECTIVE
VIBISCUS	EN ACTIVITE
ALPHAGREEN DEVELOPPEMENT	EN ACTIVITE
CELLQUEST	EN ACTIVITE
ENNOIA	EN ACTIVITE
SODDEC	RADIEE
VEINSOUND	LYON
CANCELLE THERAPEUTICS - ADVESYA	PARIS

### NB :

- ✓ Total soutien GBM depuis la création de ProPulseur : 245 k€
- ✓ 20 sociétés accompagnées
- ✓ 4 sociétés en procédure collective
- ✓ 2 sociétés radiées
- ✓ 2 ont transféré leur siège hors du territoire
- ✓ 12 sociétés toujours en activité sur GBM

## Annexe 2 : convention et ses annexes



<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION</b> <b>Relative au soutien de l'action collective</b> <b>PMT PROPULSEUR portée par PMT pour la période</b> <b>2026-2027</b></p>
--

Entre

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du....., d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n° .....du Conseil de Communauté en date du 11 décembre 2025

### **Exposé des motifs**

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

PMT ProPulseur est un accélérateur d'innovation à destination des jeune entreprises innovantes, à des TPE. Il s'adresse aux entreprises déjà constituées dirigées par des entrepreneurs novices ou aguerris pour accélérer la mise sur le marché de leurs produits ou services (à l'international), la recherche de fonds, avec une montée en compétences des équipes dirigeantes.

Le programme est sectoriel dédié aux thématiques technologiques ou filières portées par PMT :

PMT ProPulseur a également pour objectif : mieux accompagner, capitaliser et partager l'expérience faire savoir que le territoire a du talent

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur le programme précédent (06.2022-06.2025), Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter son soutien au Pôle à son nouveau programme pour la période 2026-2027.

**Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle des Microtechniques en 2026 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 35 000 € au programme PMT ProPulseur. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour la mise en place du programme d'accompagnement figurant en annexe 1 de cette convention.

#### **Article2 - Programme d'actions**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à conduire les actions de ce programme au programme d'actions, au budget prévisionnel de 680 000 € TTC figurant en annexe 1 et 2.

### **Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention**

Au titre de l'année 2026, Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 35 000 € pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>.  
Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 35 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir au plus tard en juin 2028, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatifs de dépenses du dit programme en cours ainsi que le rapport d'activité sur l'action qui détaillera les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Un bilan sur l'action PMT ProPulseur sera remis par PMT à GBM en fin d'année 2026.

Un avenant sera signé pour fixer le montant de la participation de GBM à PMT sur ce programme pour l'année 2027. Le montant envisagé est de 35 k€ qui peut être revu à la baisse en fonction des résultats.

### **Article 4 - Durée et délai de validité**

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 3 au plus tard le 30 juin 2028.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

### **Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

### **Article 6 - Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

### **Article 7 - Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la communauté urbaine et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non-production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

#### **Article 8 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

#### **Article 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

#### **Article 10 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le .....

Le Président du Pôle des Microtechniques

La Présidente de Grand  
Besançon Métropole

Laurent DESCHAMPS

Anne VIGNOT

## **Annexe 1 : programme d'actions PROPULSEUR 2026-2027**

### **AXE 1 / DEVELOPPER DES ACCOMPAGNEMENTS EXPERTS INDIVIDUELS ET SUR-MESURE**

#### **1.1 CONTINUITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS ENGAGÉS**

Des conventions sont en cours d'exécution. Il faut assurer une continuité des actions d'accompagnement pour 3 startups sur GBM issues du précédent programme.

#### **1.2 UN DISPOSITIF BASE SUR DES ACCOMPAGNEMENTS EXPERTS**

##### **1.2.1 CANDIDATS AU PROGRAMME ET CHAMPS D' ACTIONS SECTORIELS ELIGIBLES**

Le programme présenté s'adresse à des personnes morales de type startups et sociétés innovantes qui ont pour champ d'actions les procédés et systèmes innovants ayant ou pouvant avoir des applications en lien avec les thématiques technologiques ou filières portées par le PMT.

Principales thématiques technologiques innovantes (issues des technologies microtechniques) :

- Mécanique et plasturgie de précision, (Opto) Electronique
- Capteurs intelligents, métrologie, Microsystèmes
- Mécatronique, Objets connectés, IA

Filières :

- Aéronautique, Spatial et Défense

Contributions aux sauts technologiques et besoins d'innovation identifiés par la filière : *aviation décarbonée, drones, new space, innovations duales (applications civiles et militaires)*

- Technologies de santé :
  - Medtechs (dispositifs médicaux)
  - Biotechs (Life Science)
  - Biotechs (Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes)
  - Santé digitale (médecine personnalisée)

##### **1.2.2 SCHEMA D'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES**

Pour être bénéficiaire du programme PMT ProPulseur, la startup ou la société innovante doit faire acte de candidature auprès du PMT (présentation du projet, avancement, accompagnement recherché, ...). Son dirigeant est alors informé des modalités d'accompagnement (éligibilité sectorielle selon le champ d'actions et régionale selon l'implantation géographique du siège social, engagement de confidentialité, présentation détaillée du dispositif : catalogue de prestations, modalités, tarification, durée d'accompagnement, obligation d'adhésion au PMT, obligation d'audit 360° préalable à l'exécution des prestations ([P1]), obligations de communication, engagement de suivi, ...).

En cas d'accord, le PMT organise alors un « pitch pro », instance permettant à la startup ou la société innovante de pitcher confidentiellement devant un groupe constitué de personnes pouvant apporter un regard bienveillant et critique à son projet d'entreprise. Ce groupe est constitué par le PMT. A l'issue du « pitch pro », un débrief est réalisé auprès de l'entreprise candidate.

Les prestations sont ensuite détaillées et une proposition de convention sur-mesure est remise au dirigeant. Une fois la convention signée par le dirigeant, le PMT diligente l'audit flash 360° (entretiens, revue documentaire, réalisation de la feuille de route stratégique de la société).

A l'issue, les prestations peuvent être ré-ajustées (nature, livrables, durée) et l'accompagnement par le PMT et/ou ses experts démarrent. Le suivi est régulier jusqu'à la sortie du dispositif ([P1]).

Et s'appuie sur un référentiel documentaire constitué de 4 documents de référence partagés :

D1 : Présentation commerciale du dispositif à destination des candidats au programme

D2 : Document de debrief en sortie du « pitch pro »

D3 : Convention type liant contractuellement le bénéficiaire au PMT

D4 : Fiche de suivi du bénéficiaire

Ces documents sont présentés aux financeurs du programme pour validation avant le démarrage du programme et seront alimentés au fil de l'eau pendant la durée du programme.

Les prestations du programme font l'objet d'une convention entre les Bénéficiaires et le PMT. De même en cas de recours à un « expert » qualifié, le PMT négocie et conventionne avec ce dernier afin de rester en position de maîtriser l'accompagnement prodigué.

Les prestations du catalogue sont facturées aux Bénéficiaires du programme en jours/homme de travail exécutées à 50% de leur valeur grâce à l'apport des financeurs publics et privés du programme.

Les conventions auprès des Bénéficiaires indiqueront clairement le coût total de l'accompagnement en regard du coût réel de l'accompagnement (hors soutien des financeurs).

**Il sera précisé explicitement dans les conventions comme dans les factures aux Bénéficiaires du programme que : « L'entreprise bénéficie dans le cadre de l'accompagnement ProPulseur d'une aide publique de 50% financée par la Région Bourgogne Franche Comté, Grand Besançon Métropole et... »**

### 1.2.3 CATALOGUE DE PRESTATIONS EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF

Le catalogue des accompagnements **experts individuels et sur-mesure** se structure autour de 7 prestations (P1 à P7) clairement identifiables, à savoir :

#### PRESTATIONS

	PRINCIPAUX LIVRABLES	EXPERTISE
[P1] Stratégie d'entreprise et suivi du projet	Portefeuilles d'activités Roadmap – projet d'entreprise Business Model Evaluation 360° de la startup + Suivi régulier d'avancement du projet d'entreprise	Experts internes PMT
[P2] Montée en compétences de l'entrepreneur	Accompagnement par l'exemple Communication (pitches) Formation selon besoin (posture commerciale, connaissances comptables et financières, négociation, leadership...)	Experts internes PMT et /ou Experts externes
[P3] Technique	Plan d'actions pour finalisation du produit (certification, marquage, habilitation...) Mise en relation avec le tissu industriel (principalement adhérents du PMT)	Experts internes PMT et /ou Experts externes
[P4] Mise sur le marché	Stratégie marketing avec segmentation marchés cibles (atouts/attractivité) Construction des outils de prospection et de suivi de l'action commerciale Préparation de la phase de scale-up (industrialisation) Mise en relation avec le tissu industriel (principalement adhérents du PMT)	Experts internes PMT et /ou Experts externes
[P5] Financement de l'innovation et de l'entreprise	En lien avec les capacités de montage et labélisation du PMT (pôle de compétitivité), préparation spécifique aux concours d'innovation tels que I-Lab, I-Nov et I-Demo et aux appels à projet et manifestation d'intérêt d'intérêt. Mise en visibilité et présentation aux financeurs publics et privés Appui à la structuration financière : coordination avec l'expert-comptable, élaboration de tableaux de bord et de suivi de la performance financière, modélisation de scénarii de levées de fonds Business plan et plan de financement Préparation au crowdfunding Préparation à la levée de fonds en phase d'amorçage Préparation à la levée de fonds en phase de développement « Comités d'investisseurs à blanc » auprès des professionnels du financement	Experts internes PMT et /ou Experts externes
[P6] Valorisation	Valorisation pré et post-money Valorisation des actifs immobilisés	Experts externes

[P7] Proposition de valeur

Stratégie de communication :  
diagnostic de l'existant, élaboration et  
pilotage des actions de  
communication.  
Appui à la mise en valeur de la  
proposition sur supports  
professionnels

Experts internes PMT  
et /ou  
Experts externes

#### Cas des levées de fonds ([P5])

En aucun cas, le PMT ne se substitue au dirigeant de l'entreprise bénéficiaire pour le dépôt de son dossier de financement auprès des financeurs publics (Région, BPI, ...) et/ou pour représenter l'entreprise dans le cadre d'instructions ou de « due diligence » auprès des financeurs privés.

Sur demande du bénéficiaire, le PMT et ses experts apportent l'appui nécessaire à la préparation partielle ou complète des levées et des tours de tables des financeurs. Il peut s'agir de la recherche, de l'approche préalable et de la mise en relation avec des investisseurs qualifiés, de produire l'ensemble de la documentation spécifique requise pour ce type d'opération y compris les documents financiers et juridiques (business plan, plan de financement, deck investisseurs, *executive summary*, pactes d'associés, éléments transactionnels, ...).

En cas d'obtention de fonds en faveur du Bénéficiaire, si le PMT apporte une contribution opérationnelle effective à l'opération, le PMT se réserve le droit de facturer des honoraires de succès conformément à la convention établie préalablement avec le bénéficiaire dans le cadre de la prestation [P5]. Ils sont donc parfaitement connus du bénéficiaire avant l'opération de levée.

Ces honoraires de succès sont exprimés en pourcentage du montant levé (hors subventions publiques) et payables au PMT, une fois les fonds versés au Bénéficiaire. Ils contribuent à l'équilibre financier du programme (part privée).

En revanche, si l'intervention se limite à la structuration de documents, aucun pourcentage ne sera appliqué.

#### L'enjeu de mise en valeur de la proposition de valeur ([P7])

L'enjeu de communication est devenu primordial pour l'entrepreneur qui se doit de savoir rapidement rendre visible sa proposition de valeur auprès des clients (*time to market*) et des investisseurs potentiels dans le cadre des levées de fonds et de recherche de financement.

Le programme précédent a permis la construction de la prestation [P7] dite « Révélateur » permettant d'apporter un appui stratégique ainsi qu'un soutien opérationnel sous forme de coaching/transfert de compétences aux équipes de la startup. Ce dernier porte sur 5 points :

**R1** : Coaching à la préparation de supports commerciaux clairs et dynamiques

**R2** : Coaching à la communication digitale efficace (web, LinkedIn)

**R3** : Coaching à la communication orale avec séance de répétitions et de prise de parole

**R4** : Appui à l'élaboration d'une présentation (=deck) et d'un pitch vidéo d'une durée de 3 minutes (portrait) réutilisables.

**R5** : Appui à l'élaboration d'une présentation (=deck investisseur) et d'un pitch vidéo d'une durée de 5 minutes réutilisable à destination discrète des investisseurs.

Cette prestation a l'avantage de professionnaliser la présentation de la startup et de ses produits, de faire gagner du temps au dirigeant et de transférer des compétences de communication à son équipe. Le PMT identifie, sélectionne et qualifie les prestataires nécessaires (conseil stratégie digitale et image de marque, photographe, vidéaste, agence web, ...) et négocie les tarifs des prestations en faveur des bénéficiaires.

#### 1.2.4 DUREE ET NOMBRE DE JOURS D'ACCOMPAGNEMENT PREVUS

Il est envisagé de consacrer pour chaque bénéficiaire du dispositif un nombre de jours/homme moyen de l'ordre :

**10 jours / homme** pour les projets les moins avancés (Maturation)

**20 jours / homme** pour les projets les plus avancés (Accélération)

Le nombre de jours/homme moyen d'accompagnement pour une startup de faible maturité à accélérer est donc de 10+20 jours / homme soit de 30 jours / homme.

## OBJECTIFS – AXE 1

- Elargir le champ de détection de startups et de sociétés innovantes (6 gisements)
- Permettre à 3 startups en cours d'accompagnement de basculer sur le nouveau programme
- Proposer 7 prestations expertes individuelles et sur-mesure de l'ordre de 20 j/h en phase d'accélération et pouvant être précédé de 10j/h pour mise en maturité.
- Recruter 12 startups et sociétés innovantes développant des solutions en lien avec les champs d'actions sectoriels du PMT (6 au minima sur le territoire de GBM).
- Communiquer le chiffre d'affaires et les effectifs des entreprises installées sur le territoire de GBM et accompagnées par le dispositif PMT PropPulseur à GBM.
- Communiquer l'adresse du siège de l'entreprise car les financements de GBM dans le cadre de ce programme sont alloués uniquement à des entreprises avec une installation sur le territoire de GBM.
- Communiquer le montant des levées de fonds obtenu avec succès par les entreprises du territoire de GBM accompagnés par le dispositif PMT ProPulseur.

## AXE 2 / CAPITALISER & PARTAGER L'EXPERIENCE ACQUISE

### 2.1 « PASSER EN MODE STARTUP » DES PROJETS CHEZ LES INDUSTRIELS

Il s'agit de détecter des projets innovants issus du tissu industriel régional qui seraient restés dans les « cartons » des bureaux d'études ou dans la tête des dirigeants afin d'étudier leur potentiel et d'encourager la création de spin-offs, d'internal startups, ou de projets portés par des collaborateurs intrapreneurs.

#### OBJECTIFS – AXE 2.1

- Activer l'innovation au sein des entreprises industrielles adhérentes
- Les inciter à « passer en mode startup » des projets innovants qualifiés
- Leur mettre à disposition l'expérience et le dispositif PMT ProPulseur

### 2.2 CONTRIBUER A LA MONTEE EN COMPETENCES DES PARTIES INTERESSEES

Les appétences entrepreneuriales et les multiples compétences de l'entrepreneur et de son équipe doivent être développées sans cesse pour la réussite du projet. A cet effet, le nouveau programme propose de développer **une offre de formation spécifique** :

2.2.1 - Pour les entreprises ou entrepreneurs individuels ou structure tierce – intéressés à découvrir le monde de la startup :

- ✓ **Masterclass « Passer en mode Startup ! »** : ouverte aux non-adhérents du PMT, il s'agit de donner les clefs du « mode startup » : vision entrepreneuriale (posture, prise de risque, agilité, résilience, réseau, ...), particularités du monde de l'innovation startup, déclinaison de parcours type selon les champs d'actions sectoriels, témoignages de la communauté PMT ProPulseur (= startups bénéficiaires, experts, industriels PMT).

2.2.2 - Pour les startups bénéficiaires ou non du programme PMT ProPulseur et adhérentes ou non au PMT, il est prévu 3 masterclass (les thèmes retenus ont fait l'objet d'un sondage auprès des startups accompagnées dans le programme initial) :

- ✓ **« Comprendre, bâtir et communiquer à travers les outils de gestion »** (Business Plan, Plan de trésorerie, alimenter le mémo de levée de fonds et lecture bancaire et financière de ces éléments) « Les 5 piliers du dirigeant »
- ✓ **« Savoir se mettre en valeur lors d'un pitch »** (le pitch gagnant)

2.2.3 - Pour les startups bénéficiaires ou non du programme PMT ProPulseur et adhérentes ou non au PMT, il est prévu une immersion au coeur de l'écosystème santé du canton du Valais en Suisse (S.M.A.R.T Confluence : Sport, Médecine, Ageing, Réadaptation, Traumatologie). L'objectif est de leur faire découvrir le marché, ses spécificités et les prérequis pour réussir une bonne intégration à celui-ci.

2.2.4 – Pour l'équipe PMT ProPulseur, il est prévu un partage et une veille des meilleures pratiques d'accompagnement auprès de structure d'accompagnement à l'innovation avec, entre autres, des structures régionales et internationales comme KMØ à Belfort, Lyon Startup de la French Tech Saint Etienne Lyon, Cimark et BioArk dans le canton du Valais en Suisse, ...

Stade de développement	Masterclass
Maturation	Passer en mode Startup ! Comprendre, bâtir et communiquer via les outils de gestion Les 5 piliers du dirigeant Savoir se mettre en valeur lors d'un pitch Expédition d'affaires
Accélération	Comprendre, bâtir et communiquer via les outils de gestion Savoir se mettre en valeur lors d'un pitch Expédition d'affaires

### 2.3 ACCELERER LE PARTAGE D'INFORMATIONS AVEC LES FINANCEURS

Les acteurs intervenants sur la maturation du projet de la startup sont nombreux (actionnaires, entrepreneur, financeurs privés et publics, consultants, experts-comptables, structures d'accompagnement diverses, ...). Les interventions ne sont pas toujours coordonnées si bien que le travail d'accompagnement fourni par l'un n'est pas toujours connu et ré-utilisé par les autres, engendrant des déperditions d'information parfois préjudiciables au bon développement du projet innovant.

De plus, il est proposé d'intensifier la communication avec les financeurs régionaux tels que BPI France, la Région, GBM afin de partager au mieux les informations détenues par chacun et d'anticiper les actions à mener. Pour ce faire, nous avons mis en place une définition des différentes situations rencontrées auprès des entreprises accompagnées.

- ✓ Entreprise en situation d'accélération
- ✓ Entreprise en situation préoccupante
- ✓ Entreprise en situation à risques

#### OBJECTIFS – AXE 2.3

- Organiser 2 revues annuelles de projets en présence des financeurs publics du programme et de BPI France (=revue de tous les dossiers en cours d'accompagnement pour échanges, mise à niveau d'information, coordination. Les fiches de suivi servent de support à la revue).
- Organiser une réunion de suivi de dossier à la demande des financeurs en présence du Dirigeant de la startup, des financeurs publics du programme et du chargé d'affaires BPI : avancées, points de vigilance, avis, échanges.
- Organiser un point mensuel d'alerte concernant les entreprises en situation à risques en présence des financeurs publics du programme et de BPI France : avancées, points de vigilance, avis, échanges.

### AXE 3 / FAIRE SAVOIR QUE NOTRE REGION A DU TALENT

L'enjeu de communication et de rayonnement est devenu primordial.

#### 3.1 ANIMER UNE COMMUNAUTE PMT ProPulseur

En animant une communauté, l'enjeu est de :

- ✓ Mieux se faire rencontrer les bénéficiaires du dispositif à travers des comités Startups dans une logique d'échanges bienveillants, de prise de recul, de réduction de « la solitude » du dirigeant, d'émergence de synergies, de partage de contenu pertinent à la vie et l'environnement des startups.
- ✓ Faire rayonner le programme en et hors région Bourgogne Franche Comté en :
- ✓ Assurant une présence digitale via la publication régulière de posts LinkedIn dédiés au dispositif ou mettant en valeur les bénéficiaires et leur projet.
- ✓ Étant présent et actif dans l'écosystème régional tourné d'innovation (AER et son évènement « Créer Demain », board de la French Tech, comités de sélection de l'incubateur public DECA, webinaires et réunions de travail avec la SATT Sayens et BPI France, partenariat avec les Business Angels BFC, le Réseau Entreprendre Bourgogne, les technopoles et les lieux totems des communautés de communes tels que HubNGo au Creusot, AuxRGreenLab à Auxerre, BioInnovation sur Temis Santé à Besançon, Temis Microtechniques à Besançon, échanges avec le réseau des experts-comptables et les cellules innovation des partenaires bancaires financeurs du programme, les pôles de compétitivité régionaux, les accélérateurs régionaux, ...)

- ✓ Organisant le lancement de la nouvelle version du dispositif PMT ProPulseur afin de faire rayonner la communauté des bénéficiaires et de faire connaître le dispositif auprès des startups, industriels, experts et partenaires)
- ✓ Étant visible et actif sur des initiatives de portée nationale (groupe de travail de France Clusters, référencement dans le guide des accélérateurs et sur les plateformes de référence Maddyness, EuroQuity et 1001 startups, ...).
- ✓ Participant à des évènements nationaux et en incitant certaines startups régionales à y participer : concours national CIC Innovation, concours Next'Innov de la Banque Populaire, concours startups du SNITEM, trophées de la HealthTech de France Biotech, salon VIVA Technology, concours micron et nanos d'or du salon Micronora, BIG de BPI France, assises du new space, salon SOFINS, ...
- ✓ S'appuyer sur les partenariats tissés par le PMT : PMT bénéficie de partenariats solides à l'échelle nationale. Ces liens privilégiés avec des organismes de référence tels que le SNITEM (santé), l'Agence d'Innovation en Santé, le GIFAS (aéronautique), le CNES (spatial), l'Agence d'Innovation en Défense et l'Ecole de l'air et de l'espace (défense) sont des occasions de renforcer la visibilité des startups et sociétés innovantes implantées régionalement.

Ils participent ainsi à l'animation active de la communauté PMT ProPulseur en créant des passerelles concrètes entre les porteurs de projets, les grands comptes et les décideurs institutionnels.

### OBJECTIFS – AXE 3.1

- Organiser annuellement 2 « comités Startup » dont 1 sur Besançon
- Être présent digitalement à travers une communication digitale régulière (20 posts annuels)
- Assurer une présence régulière dans l'écosystème régional d'innovation
- Inciter les bénéficiaires à participer à des événements nationaux de référence
- Organiser un évènement de lancement du dispositif PMT ProPulseur V3 en 2026 (lieu et format non défini à ce stade)

### Annexe 2 : budget prévisionnel PROPULSEUR 2026-2027

#### Dépenses en € TTC

FRAIS DE PERSONNEL	530 000
FRAIS DE DEPLACEMENT	15 000
FRAIS DE STRUCTURE	0
FRAIS EXTERNES	135 000
<b>TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>680 000</b>

#### Recettes en € TTC

REGION BFC	270 000
GBM	70 000
BANQUE POPULAIRE BFC	24 000
CAISSE D EPARGNE	16 600
CIC	20 000
IN EXTENSO	16 000
<b>TOTAL DU SOUTIEN</b>	<b>416 600</b>
AUTOFINANCEMENT PRIVE	263 400
<b>TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>680 000</b>

NB : le soutien financier de GBM est alloué aux évènements se tenant sur le territoire de GBM.